

Compte-rendu sommaire des délibérations

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des Comptes de Gestion 2011
- Approbation des Comptes Administratifs 2011
- Affectation des résultats 2011
- Vote des taux d'imposition 2012
- Vote des subventions 2012 aux associations
- Vote des Budgets Primitifs 2012 – commune, eau-assainissement et transport scolaire
- Participation du budget communal 2012 aux budgets transport scolaire, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)
- Admission en non-valeur – Budget eau-assainissement
- Vente de bois
- Affaires diverses

**Présents :** 15

**Absents :** 4

**Procurations :** 4

**Votants :** 19

**Convocation &  
Affichage : le  
28/ 02 / 2012**

Le six mars deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hugues **AGUETTAZ**, Maire.

**Présents :** Mrs Alain **VILLANNEAU**, Jacques de **POIX**, Mme Simonne **VANNEAU**, Mrs Martial **GICQUEL**, Jacky **DEGENEVE**, Mrs Jean **MAUPIN**, Guy **DUBOIS**, Jean-Louis **ROCHUT**, Manuel **RODRIGUES**, M. Jean-Claude **PARISOT**, Mme Chantal **BRISSET**, Mrs Dominique **DELAUNAY**, Yves **ROUSSEAU**, Jean-Marie **DEPOND**.

**Pouvoirs :** M. Vincent **FINOUX** a donné pouvoir à M. Alain VILLANNEAU  
M. Nicolas **PÂQUET** a donné pouvoir à M. Hugues AGUETTAZ  
Mme Christine **FABRE** a donné pouvoir à M. Jean-Louis ROCHUT  
Mme Marie-Florence **SOYER** a donné pouvoir à Mme Simonne VANNEAU

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Chantal BRISSET a été désignée secrétaire.

**1°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET PRINCIPAL DRESSÉ PAR M. CHAUVET, RECEVEUR MUNICIPAL**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du BUDGET PRINCIPAL dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**2°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET EAU – ASSAINISSEMENT DRESSÉ PAR M. CHAUVET, RECEVEUR MUNICIPAL**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget EAU-ASSAINISSEMENT, dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

### **3°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE DRESSÉ PAR M. CHAUVET, RECEVEUR MUNICIPAL**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget TRANSPORT SCOLAIRE dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **4°) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 : BUDGET PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

Afin de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal les Comptes Administratifs 2011 dressés par M. le Maire, Madame Simone VANNEAU, doyenne d'âge, est élue Présidente, et M. le Maire quitte la salle pendant le déroulement du vote.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

#### **Commune :**

- Montant total des dépenses de fonctionnement .....	1.738.348,26 €
- Montant total des recettes de fonctionnement.....	3.162.717,81 €
<b>d'où excédent de fonctionnement .....</b>	<b>1.424.369,55 €</b>

- Montant total des dépenses d'investissement .....	1.458.284,72 €
- Montant total des recettes d'investissement.....	1.213.258,79 €
<b>d'où déficit d'investissement .....</b>	<b>245.025,93 €</b>

#### **Services de l'Eau et de l' Assainissement :**

- Montant total des dépenses d'exploitation.....	324.350,47 €
- Montant total des recettes d'exploitation.....	545.766,21 €
<b>d'où excédent d'exploitation .....</b>	<b>221.415,74 €</b>

- Montant total des dépenses d'investissement .....	266.852,00 €
- Montant total des recettes d'investissement.....	353.919,41 €
<b>d'où excédent d'investissement.....</b>	<b>87.067,41 €</b>

**Transport Scolaire :**

- Montant total des dépenses d'exploitation.....	15.492,04 €
- Montant total des recettes d'exploitation.....	18.764,40 €
<b>d'où excédent d'exploitation .....</b>	<b>3.272,36 €</b>

- Montant total des dépenses d'investissement .....	0 €
- Montant total des recettes d'investissement.....	12.010,36 €
<b>d'où excédent d'investissement.....</b>	<b>12.010,36 €</b>

**Les Comptes Administratifs 2011, par 17 Voix POUR et aucune voix CONTRE, sont approuvés.**

Nombre de membres en exercice .....	<b>19</b>
Nombre de membres présents .....	<b>14</b>
Nombre de Pouvoirs .....	<b>3</b>
Nombre de suffrages exprimés .....	<b>17</b>
Votes : Contre <input type="text" value="0"/> Pour	<b>17</b>
Date de convocation : 28 février 2012.	

**5°) AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011 DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011,  
Considérant le résultat de la section d'investissement et les restes à réaliser, recettes et dépenses, qui se chiffrent à 446.981,01 €,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de .....	<b>1.424.369,55 €</b>
- un déficit d'investissement de .....	<b>245.025,93 €</b>

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :**

<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011</u></b>	
<i>POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES</i>	
<i>Virement à la Section d'Investissement</i>	..... 1.387.427,00 €
Résultat au 31/12/2011	<b>EXCEDENT</b> ..... 1.424.369,55 €
	<b>DEFICIT</b> /
(A) EXCEDENT AU 31/12/2011	
- Exécution du virement à la section d'investissement ( <b>art.1068</b> ) ....	..... 447.000,00 €
- Affectation complémentaire en réserves.....	..... 0 €
- Affectation à l'excédent reporté en Fonctionnement (report à nouveau créateur- <b>art.002</b> ) .....	..... 977.369,55 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2011	/
- Déficit à reporter	/

**6°) AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011,  
Considérant le résultat de la section d'investissement et les restes à réaliser, recettes et dépenses,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de .....	<b>221.415,74 €</b>
- un excédent d'investissement de .....	<b>87.067,41 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011</u></b>		
<i>POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES</i>		
<i>Virement à la Section d'Investissement</i>		215.702,00 €
<b>Résultat au 31/12/2011</b>	<b>EXCEDENT .....</b>	.. 221.415,74 €
	<b>DEFICIT</b>	/
<b>(A) EXCEDENT AU 31/12/2011</b>		
- Exécution du virement à la section d'investissement ( <i>art.1068</i> ) .....		0 €
- Affectation complémentaire en réserves .....		0 €
- Affectation à l'excédent reporté en Fonctionnement ( <i>report à nouveau créateur- art.002</i> ) .....		.. 221.415,74 €
<b>(B) DEFICIT AU 31/12/2011</b>		
- Déficit à reporter		/

**7°) AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011 DU BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011,  
Considérant le résultat de la section d'investissement et les restes à réaliser, recettes et dépenses,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de ..... **3.272,36 €**
- un excédent d'investissement de ..... **12.010,36 €**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011</u></b>		
<i>POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES</i>		
<i>Virement à la Section d'Investissement</i>		/
<b>Résultat au 31/12/2011</b>	<b>EXCEDENT .....</b>	.... 3.272,36 €
	<b>DEFICIT .....</b>	/
<b>(A) EXCEDENT AU 31/12/2011</b>		
- Exécution du virement à la section d'investissement ( <i>art.1068</i> ) ...		...../.....
- Affectation complémentaire en réserves .....		...../.....
- Affectation à l'excédent reporté en Fonctionnement ( <i>report à nouveau créateur- art.002</i> ) .....		3.272,36 €
<b>(B) DEFICIT AU 31/12/2011</b>		
- Déficit à reporter .....		...../.....

**8°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2012**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux des 3 taxes locales, inchangés depuis 1998, à savoir :

Taxe d'habitation	:	12,80 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	22,67 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	59,72 %

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le maintien des taux comme indiqués ci-dessus.**

**9°) VOTE DES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2012**

M. le Maire procède à la lecture des propositions de subventions à accorder aux associations et précise que cette liste a obtenu l'avis favorable de la commission des finances :

	<b>Proposition 2012</b>	<b>Vote</b>
Nuits de Sologne	7 500,00 €	Unanimité
U.C.P.S.	200,00 €	Unanimité
C.A.L. Fonctionnement	3 500,00 €	Unanimité
Union Musicale	1 200,00 €	18 voix POUR. Abstention M. DELAUNAY
Art Pass	150,00 €	Unanimité

GRAH Sologne	75,00 €	Unanimité
Institut Curie	30,00 €	Unanimité
Donneurs de Sang Bénévoles	80,00 €	Unanimité
Groupe Agricole de Lamotte-Beuvron	100,00 €	Unanimité
Confrérie du Fuzelien	150,00 €	Unanimité
La Ruche Sportive (Fonctionnement)	4 800,00 €	Unanimité
La Ruche Sportive - Moniteur	4 600,00 €	Unanimité
La Ruche Section Moto Club	4 000,00 €	Unanimité
Assoc. Arc en Ciel des Pêcheurs Nouanais	700,00 €	Unanimité
Equi-Passion	305,00 €	Unanimité
Nouan Rando Fonctionnement	650,00 €	Unanimité
Nouan Rando Exceptionnelle	500,00 €	Unanimité
Association Sportive Nouan-Lamotte Football	6 700,00 €	Unanimité
Amicale Sapeurs Pompiers Nouan-le-Fuzelier	320,00 €	Unanimité
Union Départementale des Sapeurs Pompiers	38,00 €	Unanimité
Formation Jeunes Sapeurs Pompiers à Lamotte-Beuvron	320,00 €	Unanimité
Formation Jeunes Sapeurs Pompiers à Salbris	480,00 €	Unanimité
Comité de Jumelage avec Gerabronn	4 000,00 €	18 voix POUR. Abstention M. DE POIX
Association Secrétaires de Mairie	76,00 €	Unanimité
Conciliateurs de Justice	20,00 €	Unanimité
CFA Blois - Chambre des Métiers	200,00 €	Unanimité
AFORPROBA - CFAB Blois	260,00 €	Unanimité
Maisons Familiales de Gien	70,00 €	Unanimité
Maison Familiale Rurale Chaingy	35,00 €	Unanimité
Maison Familiale Rurale Férolles	35,00 €	Unanimité
SEGPA Collège Jean Rostand de Lamotte-Beuvron	105,00 €	Unanimité
LEAP Fougères s/ Bièvre	35,00 €	Unanimité
A.D.M.R.	800,00 €	Unanimité
P.A.I.O / Mission Locale Romorantin	650,00 €	Unanimité
Club des Brémailles	800,00 €	Unanimité
Banque Alimentaire BLOIS (Fonctionnement)	500,00 €	Unanimité
A.C. et P.G. de Nouan-le-Fuzelier	152,00 €	Unanimité
Anciens d'A.F.N.	152,00 €	Unanimité
F.N.A.C.A.	75,00 €	Unanimité
Centre Récréatif - Centre Aéré	4 000,00 €	18 voix POUR. Abstention M. VILLANNEAU
Mouvement Vie Libre	50,00 €	Unanimité
	<b>48 413,00 €</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions, comme indiqué ci-dessus, et autorise le Maire à les mandater.

#### 10°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 DU BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2012 du budget général se résumant comme suit :

**Commune :**

- Montant total de la section de fonctionnement ..... 3.485.431,00 €

- Montant total de la section d'investissement ..... 3.236.411,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif Général 2012 tel que défini ci-dessus.**

### 11°) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012, BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT, ET DU BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les Budgets Primitifs pour 2011 se résumant comme suit :

#### Services des Eaux et de l'Assainissement :

- Montant total de la section de fonctionnement ..... 514.440,00 €
- Montant total de la section d'investissement ..... 888.901,00 €

#### Transport Scolaire :

- Montant total de la section de fonctionnement ..... 15.500,00 €
- Montant total de la section d'investissement ..... 12.010,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les Budgets Primitifs 2012 tels que définis ci-dessus.**

### 12°) PARTICIPATION DU BUDGET COMMUNAL 2012 AUX BUDGETS PRIMITIFS DU TRANSPORT SCOLAIRE, DU C.C.A.S. et DU SIVOS GÉNÉRAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter la participation du budget communal au :

- Budget Primitif Transport Scolaire 2012 : 7.528,00 €
- Budget Primitif C.C.A.S. 2012 : 14.049,00 €
- SIVOS Général 2012 : 10.526,60 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité. :**

- **Approuve la participation communale 2012 aux budgets Transport Scolaire pour 7.528 € (sept mille cinq cent vingt-huit euros), Centre Communal d'Action Sociale pour 14.049 € (quatorze mille quarante-neuf euros) et budget général du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Nouan/Saint-Viâtre pour 10.526,60 € (dix mille cinq cent vingt-six euros etsoixante centimes).**
- **Autorise Monsieur le Maire à mandater les sommes afférentes.**

### 13°) ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de produits irrécouvrables rédigé par Monsieur le Percepteur suite à l'ordonnance du Tribunal d'Instance de Blois statuant sur le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour traiter la situation de surendettement de débiteurs de la commune.

#### Budget eau - assainissement

*liste n°749731633 d'un total de 1122,30 €*

- ✓ 61,04 € Exercice 2005 Titre 77
- ✓ 163,40 € Exercice 2006 Titres 32 et 76
- ✓ 233,33 € Exercice 2007 Titres 32 et 74
- ✓ 139,27 € Exercice 2008 Titres 28 et 38
- ✓ 151,00 € Exercice 2009 Titres 20 et 96
- ✓ 230,80 € Exercice 2010 Titres 6 et 57
- ✓ 143,46 € Exercice 2011 Titres 8 et 22

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide d'annuler ces créances en les admettant en non valeur et autorise le Maire à mandater les sommes à l'article 6541 « Créances admises en non valeur » sur le budget eau-assainissement 2012 pour 1 122,30 € (mille cent vingt-deux euros et trente centimes).**
- **Autorise le Maire à signer toute pièce afférente à cette décision**

### 14°) VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour la vente de bois. Il rappelle que ce tarif n'a pas été revu depuis le 11 avril 2011 et qu'il s'agit de la meilleure offre.

Bois sur pied :

Trituration résineux OSB .....	5,00 €/ stère
Grumes de Maritime .....	20,00 €/ m3
Feuillu tendre OSB .....	3,30 €/ stère
Feuillu dur énergie (chêne) .....	3,50 €/ stère
Feuillu dur PP (châtaignier) .....	1,50 €/ stère

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs et autorise Monsieur le Maire à réaliser la vente du bois et à émettre les titres de recettes afférents.**

## 15°) Affaires diverses

### Remerciements

#### ☞ **de l'association des conciliateurs de justice**

Monsieur Jean SOUPLET, Président de l'association, remercie la municipalité pour l'envoi du bulletin municipal de Nouan-le-Fuzelier portant mention de la permanence des conciliateurs de justice dans sa rubrique « renseignements pratiques ».

#### ☞ **Monsieur DELAUNAY Président de l'école de musique Cœur de Sologne**

remercie Madame SOYER, conseillère municipale pour le très beau reportage qu'elle a réalisé lors du concert du 3 mars 2012, mis en ligne sur le site internet

### **Invitation de l'association Cœur de Sologne Collections**

Monsieur Bernard DENIS, secrétaire de l'association nouvellement créée, convie le maire et l'ensemble du Conseil Municipal au verre de l'amitié qui aura lieu à l'issue de leur exposition le 17 mars à la salle du Débouché, vers 18h.

Fin de séance à 20h30.